frotte ſes nazeaux avec de l'eau-de-vie ; l'on en frotte également le corps du veau.

III.

Avis aux Négocians.

Meſſieurs, vous êtes avertis que le navire nommé le *Prophête Ezechiel*, fin voilier, du port de 120 tonneaux ou environ, ayant une chambre très-commode pour les Paſſagers, commandé par le Capitaine *Louis Floueſt*, eſt en charge au Port de Rouen pour le lieu de Saint-Péterſbourg, pour partir à la fin d'Avril prochain 1772.

Ceux qui auront des Marchandiſes à y faire charger, ou qui voudront y paſſer, s'adreſſeront,

A Paris, à MM. *Clément* & *Plaine*, rue Salle au Comte.

A Rouen, à MM. *Gantier* & Compagnie, rue du Fardeau.

Audit Capitaine en ſon bord, ou au ſieur *Leveſque*, ſon Courtier.

IV.

EFFETS PUBLICS A LONDRES,
le 4 Maes 1772.

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⅌	152 ½
Annuités conſol. à 3 p ⅌	87 ¼ ⅞
Annuités réduites à 3 p ⅌	87 ⅝
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⅌	90
Ann. conſol. de 1762 à 4 p ⅌	95 ¾
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⅌	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⅌	86 ⅛ ⅜
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⅌	85 ⅜
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⅌	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 ½ p ⅌	214
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⅌	85
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⅌	2 11
Long ann. non rachetables à differens termes	
Annuités avec ſurvivances de 1765	
Long. ann. ſans cap. de 1745, 46, 57	14 ½
Long. ann. ſans cap. de 1761 & 62.	26 ¼ *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⅌	
Billets de la Marine à 4 p. ⅌ *Eſcomp.*	1 ⅞

COURS DU CHANGE A LONDRES,
le 4 Mars.

	Eſcalins.	
Amſterdam à deux uſances.	34	6
Dito, à vue	34	3
Hambourg, à deux uſances ½	32	11
	Deniers.	
Paris, à un jour de date.	32	⅛
Dito, à 2 uſances.	31	⅞ ⅛ ½
Bordeaux à 2 uſ.	31	⅛ ½
Cadix	40	
Liſbonne.	67	⅜
Livourne.	51	

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres,
le 4 Mars.

L'ONCE.	H	ß	₰
Or monnoyé	4	1	0
dito en barres	4	1	0
Pieces de huit. Grandes pillares	5	6	¼ ¼
Pieces de huit. d°. petites	5	6	¼
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique	5	6	¼
Pieces de huit. dito petites du Mexique	5	6	¼
Argent en barres	5	8	

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 11 Mars 1772, au Samedi 14 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19 l. 10 ſ., 24 à 29 l. *le ſeptier*; *idem* au Port de la Greve, de 23 à 28 liv. Le méteil, 17 l.; le ſeigle, de 17, 17 l. 10 ſ. à 18 liv.; l'orge, de 13, 13 l. 10 ſ. à 14 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 11 Mars 1772 au Samedi 14 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 l. 10 ſ. à 22 livres 15 ſ.; *idem* au Port de la Gréve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 18 Mars 1772, de 50 à 51 liv.; *idem* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille, 20 à 21 l.; *id.* nouvelle de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 18 *Mars* 1772.

	H	ß	
Or de Portug. à . .	720	5	marc.
Du Mexique à . . .	713		
Du Perou à	704	5	
Les guinées à . . .	718	5	
Ducats à	97	16	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5	
Piaſtres à	49	10	

CHANGES DE PARIS, *du* 18 *Mars* 1771.

Amſterdam	55 1/8	
Londres	32 9	16e à 1/32
Hambourg	182 1/4	
Madrid	15 2	à 1 6
Cadix	15	à 14 19 6
Livourne	95 1/4	
Gênes	93 1/4	
Lyon, *Rois*, ...	au pair,	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1772.	*Lundi* 16.	*Mardi* 17.	*Mercredi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1065	1070 72 1/2 . .	1075 72 1/2 70 ,
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	680 . . . ,
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . . ,
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . . ,
Emprunt Oct. .	236	236	236 . . . ,
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	58	. . . . . ,
Prom. à 4 p. 8.	66 1/2	. . . . .	. . . . . ,
Loterie 5e tirage.	. . . . .	. . . . .	460. . . . ,
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . . ,
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . . ,

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 14 Mars 1771. *Meſſieurs*		Du Lundi 16. *Meſſieurs*		Du Mardi 17. *Meſſieurs*	
Maupaſſant, ſix p. mois 1771.	P.	Delamotte, ſix p. mois 1771.	P.	Maigret, 6 prem. mois 1771.	P.
Bardin, ſix dern. mois 1771.	A.	Maſſon, ſix dern. mois 1771.	A.	De Fremilly, *id.*	
Baillot, *idem.*		Creuzé, *idem.*		Hurel, ſix dern. mois 1771.	A.
Boſcheron, *id.*	C.	Dujean, *idem.*	C.	Filleul, *idem.*	
Pigis, *idem.*		Thevenin, *idem.*		Cochin, *idem.*	
Hebert, *idem.*		.....		Viellard, *idem.*	
Penchain, *idem.*		.....		Defrance, *idem.*	C.
Lenoir, *idem.*	F.	.....		Defays, *idem.*	G.
Delarue fils, *id.*		.....		Chaponnel, *idem.*	J.
Clouet, *idem.*		.....		.....	
Goſſey, *idem.*	J.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Mardi 24 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 29 Février.*

LES Ordres du Clergé, de la Bourgeoiſie & des Payſans, ſe ſont principalement occupés en dernier lieu d'arrangemens économiques. Le Clergé a réſolu d'aider la ville de Norkioping à l'établiſſement d'une Fabrique de coton. La Bourgeoiſie & les Payſans ont examiné les demandes des Habitans de la Dalécarlie qui manquent de grains & qui ne ſçauroient payer les contributions dûes à la Couronne. Il a été dit aux Supplians, par le ſecond de ces Ordres, de s'adreſſer au Roi pour obtenir des remiſes & des ſecours : les malheureux ont tout à attendre de la bienfaiſance de Sa Majeſté ; par-tout où ſa préſence peut opérer un bien, par-tout où ſes ſecours peuvent arrêter un mal, par-tout où ſa prévoyance peut prévenir un beſoin, on reſſent bientôt la protection d'une main généreuſe & paternelle.

Il y a long-tems que l'hiver n'avoit été ſi rude dans ce pays & les autres pays du Nord. Entr'autres dommages, la rigueur de la ſaiſon occaſionne ordinairement la déſertion d'un grand nombre de Soldats dont les glaces favoriſent la fuite,

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 5 Mars.*

On mande de Prague que les convois de grains & de toutes ſortes de vivres y ſont arrivés en ſi grande abondance que les prix des denrées de conſommation commune ſont conſidérablement baiſſés, & qu'on n'y reſſent preſque plus le beſoin. Cependant on y tranſporte encore du bled tiré de l'Eſclavonie, des riz & des légumes achetés à Trieſte, &c. Un bon génie veille ſur le ſort des Peuples : il ſemble que S. M. I. ſoit toujours préſente par-tout.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 1 Mars.*

Il regne ici une grande diſette d'huile ; en partie parce que la récolte en a été mauvaiſe dans nos environs, en partie parce que l'exportation en a été défendue aux Habitans de la Dalmatie & de l'Iſtrie Vénitienne, qui ſont obligés de garder leurs productions & réduits à périr avec elles. Il s'eſt fait auſſi des enlevemens conſidérables pour le Nord. D'ailleurs la guerre préſente en a affoibli la culture & le débit.

Depuis qu'il s'agit de rétablir efficacement la circulation des grains dans l'Empire, le prix en a baiſſé ici ſenſiblement ; car il ne ſe fait plus d'envoi de froment en Allemagne où ſans doute il y en avoit beaucoup avec une grande diſette. On y porte

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

néanmoins du ſeigle. Le bled de Turquie n'a pas plus de débit, à cauſe de la grande quantité de riz arrivée du Milanois & du Mantouan.

L'aſſurance des marchandiſes de ce Port a été fixée au taux ſuivant; pour Livourne ſur des vaiſſeaux à pavillon libre & neutre 2 ½ pour 100, ſur ceux des Nations en guerre avec les Barbareſques 3 ½, ſur des Hambourgeois 4 ½; pour Anconne 1; de Livourne à Alexandrie ſur des vaiſſeaux Suédois 2; pour l'Iſle de Chypres ſur des vaiſſeaux Vénitiens 2 ½, & ſur des vaiſſeaux Suédois 1; pour Gênes ſur des navires Anglois 1; pour la Barbarie ſur des navires de la même Nation 2; pour Cagliari ſur des navires Suédois 1 ½.

Le quintal de café de la Martinique coûte de 56 à 58 florins; il ne s'en débite preſque point; on en attend d'ailleurs.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le 9 Mars*

La diſgrace arrivée, à Cadix, à la célebre Maiſon de Behic, n'aura pas les effets que l'on avoit redoutés d'abord tant ſur le commerce d'Eſpagne que ſur celui des pays étrangers. Il paroit conſtant que la faillite eſt ſeulement d'environ 1,400,000 piaſtres. De cette ſomme, il y en a au moins un million qui porte ſur des Négocians ou des Particuliers de Cadix, aſſez riches non ſeulement pour ſupporter cette perte, mais encore pour aider, par de grands ſecours, (comme ils l'ont écrit) le malheureux & reſpectable M. Behic, nommé lui-même Syndic de la Direction. Le reſte de la ſomme ſe partage preſqu'entiérement entre Londres, Hambourg, Amſterdam & Paris. Cette derniere Ville n'y a que très peu d'intérêt. Londres y prend plus de part, mais elle eſt nantie d'indigo & de cochenille appartenant à ladite Maiſon. Amſterdam n'y a que la moitié des fonds dont on avoit d'abord parlé. En général la perte ne tombe que ſur des gens riches; & l'on croit d'ailleurs que la Maiſon Behic pourra s'accommoder à cinquante pour cent.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 10 Mars.*

En 1764, pendant qu'une affreuſe diſette déſoloit la ville de Naples, quelques-uns de nos Négocians avoient reçu de cette Cour des commiſſions pour acheter & y conduire des proviſions conſidérables de grains. De pareils ordres avoient été donnés en même tems en d'autres Ports. Malgré la diligence que ces Négocians apporterent pour hâter leurs chargemens & remplir les vues du Miniſtere Napolitain, leurs bleds narriverent à Naples qu'après que la Ville en fut ſuffiſamment pourvue; ils furent refuſés; on les laiſſa long-tems ſur les navires; ils ſe gâterent. Cet événement entrainoit la ruine des Intéreſſés, ils demanderent juſtice; leurs plaintes furent entendues, & l'affaire fut miſe à la déciſion du Conſeil du Roi d'Eſpagne. Le Jugement du Conſeil de Madrid, rendu en dernier lieu, a été conforme au vœu des Commiſſionnaires que la pourſuite de leurs droits a engagés dans de groſſes dépenſes. La Cour de Naples doit acquitter le payement des bleds achetés par ſon ordre avec les intérêts du capital à cinq pour cent.

Du 24 Février au 29, il eſt entré 37 bâtimens François & 13 Etrangers: ils ont apporté 4900 charges de bled, 800 de ſeigle, 530 ſacs de haricots, 2489 milléroles d'huile, des viandes ſalées, des amandes, du goudron, du chanvre, du fer, des poutres, &c. Le vaiſſeau le *Sauveur* eſt arrivé de la Martinique ainſi que le *Guillaume*, le *Mentor* du Port-au-Prince, la *Parfaite-Union* du Cap François. La corvette la *Cypris* eſt de retour de Cayenne.

Le Languedoc tire de nos côtes beaucoup d'huile; il ſort tous les jours de notre Port & des Ports voiſins des bâtimens chargés de cette denrée ainſi que de légumes & de grains pour cette Province. Du 26 Février au 3 Mars, il eſt parti 51 bâtimens François & 29 Etrangers, 1 pour la Cale d'où il n'eſt arrivé qu'une tartane chargée de grains les derniers jours de Février, 2 pour Tunis, 1 pour la Syrie, 1 pour Smyrne.

Vers la fin de Janvier, on attendoit au Caire & dans les autres Ports de l'Egypte ſur la Méditerranée près de cent mille quintaux de café de Mocka, débarqués quelque tems auparavant au Port de Suez.

D'AIX (*en Provence*), *le 12 Mars.*

Il ſe leve ſur les denrées certains droits qui ne ſont pas royaux, qui ne ſont pas ſei-

gneuriaux, qui ne ſont pas octrois des Villes, qui ne ſont rien de ce qu'on peut imaginer de raiſonnable en apparence. Une eſpece étrange, inconcevable & odieuſe de ces droits qui raviſſent le vrai prix aux denrées en pure perte pour l'Etat, pour la Nation, pour les Communautés &c, & l'on ne ſçait par quel motif, c'eſt celle qui ſe percevoit autrefois à Paris & dans preſque toutes les Villes du Royaume, ſous le titre de *havée* ou *havage*, & qui ſe perçoit encore ici & dans beaucoup d'autres Villes. Un *certain homme* l'exige dans nos Marchés des *Etrangers*. Ces Etrangers, ce ſont les gens de la campagne; cet homme, c'eſt le Bourreau. Ce droit, par ſa nature ſi abuſif, le devenoit tous les jours davantage. Les Maire, Conſuls, Aſſeſſeur & Communauté de cette Ville ont préſenté une requête au Parlement pour délivrer les *Citoyens* & les *Etrangers* de cette vexation. Le Parlement, par un Arrêt proviſoire du 17 Février, a réglé que l'Exécuteur de la Haute Juſtice ne pourroit exiger le droit que des *Etrangers*, qu'aux deux places du Marché, & les jours de Marché ſeulement: ce droit eſt fixé à ſix deniers ſur chaque *Etranger* vendant d'une eſpece ou de pluſieurs eſpeces de denrées ſujettes au droit; & il ne pourra être exigé que des fruits ſecs ou frais, œufs, volaille, gibier, légumes, *hortolages*, fromages & beurre. Défenſes audit Exécuteur *de porter ſa main dans les paniers, ſacs ou corbeilles* deſdits Etrangers. Permis aux Supplians de faire imprimer & afficher l'Arrêt *ſous la proteſtation* deſdits Supplians *de demander l'abolition du prétendu droit dont il s'agit*. Il faut payer l'Exécuteur de la Haute-Juſtice; mais qu'il leve un impôt, qu'il leve un impôt onéreux, qu'il le leve ſur les denrées de conſommation commune & ſur le pauvre & vrai Citoyen qui vient nourrir le Citadin, & qui eſt obligé de mettre ſa main dans la main du Bourreau, c'eſt ce que la Juſtice & l'honnêteté publique n'ont pu ſouffrir dans la Capitale du Royaume, & ce qu'elles ne ſouffriront pas ſans doute long-tems dans un autre lieu.

De Bordeaux, *le* 12 *Mars*.

Dans le courant de Février, il eſt entré 72576 livres de froment; les traites de Marans, Noirmoutier &c, ne ſe rallentiſſent pas. Les grains du Royaume abondent ici, il y en a beaucoup d'étrangers. L'exportation illimitée permiſe en Ruſſie par les Provinces maritimes offre de grandes reſſources dont les Commerçans de Hambourg ne manqueront pas de profiter. Il eſt ſorti de ce Port, pendant le mois dernier, 5007 quintaux de froment, 2130 de ſeigle, 295 de légumes, 933 barriques 7 quarts de ſucre brut, 3420 barriques 78 quarts de ſucre blanc, 105,489 livres d'indigo, 1,176,365 de café, 4324 de cacao, 1090 de rocou. Ces immenſes chargemens de marchandiſes de l'Amérique étoient deſtinés preſqu'en totalité pour l'Etranger, ſur-tout pour le Nord. Le *Dauphin*, *l'Union*, la *Charmante Magdeleine* ſont derniérement arrivés de S. Domingue; la *Marie-Catherine* eſt venue de la Martinique.

De Mende, *le* 14 *Mars*.

L'inſuffiſance des récoltes & la cherté des grains avoient attiré ici, les dernieres années, une quantité prodigieuſe de pauvres; car ce n'étoit pas dans les campagnes qu'ils pouvoient trouver des reſſources. Nos Habitans les ſoulageoient par des aumônes abondantes; mais ſi l'eſprit de charité ne s'affoibliſſoit pas, les Facultés s'épuiſoient. C'eſt dans ces circonſtances, c'eſt dans un tems où l'on étoit aux expédiens pour nourrir les pauvres de la Ville & prévenir la ruine de l'Hôpital ſurchargé, que l'on a vu, avec autant de frayeur que de douleur, plus de ſix cens Mendians venir implorer notre compaſſion. La vraie charité ne ſe dément pas, ſon zele s'accroit avec les obſtacles. M. de Caſtellane, Evêque de cette Ville, dont l'humanité & la bienfaiſance ſe ſont ſignalées avec tant d'éclat, ſur-tout lorſqu'un terrible incendie nous cauſa les plus vives alarmes, n'a pas craint d'entreprendre, dans cette détreſſe, de pourvoir tout-à-la-fois à la ſubſiſtance des Peuples & à la ſûreté publique, & d'abolir la mendicité, ſecondé par les ſoins de M. Lafont, Syndic du pays, & de M. de la Blachere, Premier Conſul. Les Citoyens ſe ſont empreſſés, à l'envi, à favoriſer & pourſuivre l'exécution d'un ſi louable deſſein. Une quête a produit ce que l'on n'auroit jamais oſé ſe promettre d'une contribution forcée: la généroſité ne veut pas être taxée. Le Clergé ſur-tout s'eſt

diſtingué dans cette occaſion : l'exemple eſt puiſſant lorſqu'il eſt donné par ceux qui le doivent.

Les reſſources une fois connues, il a été ordonné aux pauvres malades, & à tous ceux qui n'étoient pas en état de travailler de ſe faire inſcrire au Bureau de l'Hôpital. Il a été fait pour eux un fonds particulier dont un de nos Grands Vicaires leur fait tous les mois des diſtributions : il y a auſſi une ſomme aſſignée pour les pauvres honteux. Quant aux pauvres valides, hommes, femmes & enfans, on les employe à des travaux publics d'une néceſſité indiſpenſable : l'Hôpital envoye à ces ouvrages ceux de ſes pauvres qui peuvent y mettre la main & qui le ſurchargeoient. On leur diſtribue du pain deux fois par jour & un ſalaire en argent, ſuivant leur âge & leurs forces.

Tous les Dimanches, notre reſpectable Evêque leur fait donner la ſoupe dans la la cour de ſon Palais. Des précautions ſi bien priſes aſſurent l'exécution de l'Ordonnance par laquelle la Police a défendu de mendier ſous peine de priſon. Il n'y a plus de Mendians, il n'y en auroit plus quand cette défenſe n'auroit pas été portée : qui oſeroit l'être, quand on voit qu'on le ſeroit ſeul, qu'on n'auroit à attendre que l'opprobre, qu'on n'exciteroit que l'indignation, & que pour ſe refuſer à une reſſource honnête, on ſe priveroit de toute reſſource ?

Perſonne ne manque de pain, parce que l'eſprit de charité, inſpiré par les Chefs, a réuni tous les cœurs ; parce que l'eſprit de ſageſſe a réuni, diſtribué & employé les aumônes pour l'utilité publique ; parce qu'un eſprit de fraternité a réuni les riches & les pauvres en une ſeule famille.

De Rouen, *le* 18 *Mars*.

Le commerce maritime eſt le ſeul qui aille aſſez bien dans cette Ville : ce qui l'a beaucoup favoriſé, c'eſt que la navigation de la riviere n'a point été interrompue par les glaces, de ſorte que malgré les groſſes eaux, on a pu faire embarquer preſque toutes les proviſions du Carême pour Paris. Cette circonſtance a fait beaucoup de tort à un grand nombre de Rouliers qui, dans le tems des glaces, ſe dédommagent ordinairement par le haut prix qu'ils mettent aux voitures, du peu de gain qu'ils font dans le reſte de l'année.

Le 13, on a affiché un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, concernant les Fabriques des toiles & toileries de cette Ville. Cet Arrêt, en remettant en vigueur les anciens Réglemens, leve néanmoins certaines entraves qui nuiſoient à l'induſtrie du Fabricant, & le mettoient ſouvent hors d'état d'entrer en concurrence avec l'Etranger. Ce nouveau Réglement embraſſe, non-ſeulement la fabrication, mais encore la qualité de la matiere, celle de la teinture, celle des métiers. La petite quantité ou la mauvaiſe qualité des matieres qu'on employoit dans bien des articles de toileries, connus ſous le nom de dénominations, en avoit fait tomber le commerce qu'on voudroit faire refleurir.

De Paris, *le* 23 *Mars*.

Il s'eſt fait deux concours à l'Ecole Vétérinaire de Paris, le 14 & le 22 de Février. Dans le premier, il s'agiſſoit de la *démonſtration des os du cheval, conſidérés en général & en particulier ;* & l'objet du ſecond étoit la *conſidération des médicamens à employer dans le traitement des maladies externes*. Huit Eleves furent jugés également dignes du Prix propoſé pour le premier concours. Le ſieur *Humbert*, Cavalier du Régiment d'Artois l'obtint par le ſort. Le Prix du ſecond concours fut mérité par ſept Eleves, & échut par le ſort au ſieur *Danin*, Cavalier du Régiment de Noailles.

Les Directeurs & Profeſſeurs de l'Ecole Royale-Vétérinaire de Lyon firent ſubir à leurs Eleves un examen ſur le ſujet traité dans le premier concours précédent. Treize Eleves mériterent le Prix que le ſort adjugea au ſieur *Peigné*, entretenu par M. l'Intendant d'Orléans.

Dans les Paroiſſes de *Dorgerû* & de *Villiers-le-Mahieu*, Elections l'une de *Montfort-l'Amaury*, & l'autre de *Mante*, Généralité de Paris, des bétes à laine furent, il y a quelques mois, attaquées, en grand nombre, du *claveau*. On y envoya, dans le courant du mois de Septembre dernier, le ſieur *Maillard*, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire d'Alfort. Il travailla avec ſuc-

cès à la guériſon des bêtes malades dont il en a ſauvé 178 ; il en a préſervé 450 de la maladie, & le nombre de celles qui en ſont mortes ne ſe monte qu'à 19 ; c'eſt ce qu'ont atteſté MM. les Curés, Syndics & autres Notables deſdites Paroiſſes.

Un Laboureur, nommé *Deſcambres*, de la Paroiſſe de Vaſt, près de Verberie, voyant que ſes chevaux étoient attaqués d'une maladie épizootique eut recours au S^t *Simon*, Eleve de la même Ecole. Quand celui-ci arriva, trois chevaux étoient déjà morts ; il en guérit un dont le mal paroiſſoit ſans remede, & il en préſerva neuf de la contagion. Les certificats du Propriétaire & du Curé de la Paroiſſe conſtatent le fait.

Le ſieur *Perret*, Eleve de ladite Ecole, n'a pas eu moins de ſuccès dans le traitement qu'il a fait de deux troupeaux appartenant à un Laboureur de *Bruyere le-Châtel*, près *d'Arpajon*. Ces deux troupeaux, l'un de 60 bêtes & l'autre de 313, commençoient à être atteints d'un claveau confluent; il en étoit mort trois avant que le ſieur *Perret* arrivât. Il en a péri quatre entre ſes mains, & tout le reſte des deux troupeaux a été guéri ou préſervé de la maladie.

Ordonnance du Bureau des Finances & Chambre du Domaine de la Généralité de Paris, du 25 Janvier 1772, qui ordonne que les Maîtres, Entrepreneurs & Fermiers des Coches, Carroſſes & Voitures publiques, tant par terre que par eau, & Rouliers, ſeront tenus de donner avis au Procureur du Roi de ladite Chambre, des effets qui ſe trouveront dans leurs magaſins, non-reclamés après deux ans de garde.

De par le Roi. Les Préſidens-Tréſoriers de France, Généraux des Finances & Grands Voyers de Paris. Sur ce qui nous a été remontré par M^e Malus-Dumitry, Tréſorier de France en ce Bureau : Que par Sentence rendue en la Chambre le 28 Février 1753, qui déclare que tous les effets, paquets, ballots & males qui ſe trouveront dans les Bureaux des carroſſes, coches, &c, tant par terre que par eau, qui n'auront point été réclamés pendant l'eſpace de deux années révolues, ſeront déclarés appartenir au Roi, à titre d'eſpaves ; il auroit été enjoint aux Maîtres, &c. deſdits coches, &c. de donner avis au Procureur du Roi des effets non-réclamés pendant deux ans ; & en cas de négligence de leur part, il auroit été ordonné qu'ils ſeroient ſommés de faire leſdites déclarations & repréſentations de leurs regiſtres, à quoi faire, ils ſeroient contraints par toutes ſortes de voies dûes & raiſonnables, même par corps : Que nonobſtant les diſpoſitions de cette Sentence, aucun d'eux ne s'eſt mis en devoir d'y ſatisfaire, excepté le Fermier des carroſſes & diligences de Lyon, &c. LA CHAMBRE ordonne que lad. Sentence du 28 Février 1753, ſera exécutée ſelon ſa forme & teneur ; en conſéquence ordonne que dans la huitaine, à compter du jour de la ſignification qui ſera faite de notre préſente Sentence, les Maîtres, &c. des coches, &c. ſeront tenus de donner avis au Procureur du Roi de la Chambre, des effets non réclamés après deux ans de garde, & de juſtifier leurſdites déclarations par la repréſentation de leurs livres & regiſtres ; à quoi faire ils ſeront contraints par toutes voies de droit, même par corps, comme pour les propres deniers & affaires de Sa Majeſté, &c.

Deux Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi, du 12 Mars & 10 Décembre 1771. Le premier, ſans s'arrêter à la Sentence des Elus de Domfront du 23 Juillet 1766, ni à l'Arrêt confirmatif de la Cour des Aides de Rouen, du 14 Juillet 1769, caſſe & annulle leſdites Sentence & Arrêt : ordonne en conſéquence, que Pierre Martin *ſera tenu de rendre & reſtituer* à Jean-Jacques Prevoſt, *Adjudicataire des Fermes-Générales, le montant des condamnations prononcées contre lui, & qu'il auroit été forcé de payer en vertu deſd. Sentence & Arrêt : Que la contrainte du 27 Mai 1766, ſortira ſon plein & entier effet contre* Philippe Godet, *faute par lui d'avoir rapporté dans trois mois, certificat d'arrivée au lieu de la deſtination, des deux barils d'eau-de vie, déclarés vendus à* Martin ; *condamne ce dernier aux dépens faits en l'Election, en la Cour des Aides de Rouen, & au coût de l'Arrêt liquidé à ſoixante-quinze livres ; lequel fait en outre défenſes aux Officiers des Elections de Domfront, & à tous autres de la Province de Normandie, d'admettre la preuve teſtimoniale des faits tendans à détruire les ſoumiſſions faites par les Bouilleurs.*

Le 2^e. contradictoire, déboute Martin *de ſon oppoſition au précédent, & le condamne pareillement au coût de l'Arrêt liquidé à ſoixante-quinze livres.*

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Eau-de-vie de toutes ſortes de pommes.

La miſere aiguillonne l'induſtrie. On conſomme dans le Nord une grande quantité d'eaux-de-vie de grains : la diſette ou la cherté des denrées de premiere néceſſité augmentant de jour en jour, l'on a cherché à faire des liqueurs qui puſſent remplacer ces eaux-de-vie. Après divers eſſais, on eſt parvenu à en tirer de toutes ſortes de pommes, même des pommes ſauvages. Voici le procédé qu'on ſuit en Saxe pour faire cette liqueur. On prend, pour un alambic qui peut contenir un ſcheffel, ſix paniers de pommes, chaque panier contenant un demi-ſcheffel. Le panier de pommes ſauvages revient à trois ou quatre gros de Saxe, & celui des autres eſpeces de pommes coûte depuis trois juſqu'à neuf gros. On commence par écraſer ces pommes avec un pilon de bois, & l'on en fait enſuite une eſpece de marmelade avec un morceau de bois rond qui tient à un manche. C'eſt l'ouvrage d'une perſonne pour tout un jour. Plus le jus exprimé ſera clair, plus il donnera d'eau-de-vie. On met le jus & le marc, mêlés enſemble, dans un vaiſſeau où l'on jette une aſſez grande quantité d'eau tiede. On couvre plus ou moins le vaiſſeau ſelon la ſaiſon ; s'il faiſoit bien froid, il faudroit non-ſeulement y mettre le couvercle, mais envelopper le tout de quelque couverture de laine. On a ſoin de mettre dans le vaſe quelques épices ou des aromates, ſi l'on veut que l'eau-de-vie ait plus de goût & de force. Trois ou quatre jours après, lorſqu'on voit que la matiere eſt parvenue à une bonne fermentation, on ſe met à diſtiller, ce qui ſe fait à la maniere ordinaire. Six corbeilles ou paniers de pommes produiſent 8 à 9 cannes de liqueur, meſure de Dreſde, mais le produit dépend beaucoup de la fermentation & du tems où le fruit a été cueilli. Si l'on a ſaiſi le vrai point de maturité des pommes, on eſt aſſuré qu'une corbeille donnera deux cannes & demie & même trois de bonne eau-de-vie. Il eſt bon d'avertir que les pommes aigres en donnent moins & de moins bonne que celles qui ſont douces.

II.

Question.

Extrait d'une Lettre à l'Auteur de la Gazette, du 6 Mars.

On ſçait que pour avoir droit de colombier, dans une terre, il faut qu'elle ſoit compoſée d'un certain nombre de journaux preſcrit par la Loi : on prétend que le colombier une fois conſtruit & établi, le droit demeure attaché au champ ſur lequel il eſt placé, ce champ ne fût-il que d'un journal ; & que le Propriétaire peut y entretenir le colombier le plus peuplé, de maniere que les pigeons pourront impunément dévorer les grains des Cultivateurs, à 1200 toiſes & plus à la ronde. Je ne trouve pas ce droit fondé ſur l'équité ; & ce qui m'engage à vous en parler, c'eſt l'air de hauteur & de dureté avec lequel j'ai vu traiter dernierement un pauvre Payſan accuſé d'avoir tiré ſur les pigeons du Recteur, leſquels mangeoient ſon grain. Ce Recteur habite un Preſbytere que la Paroiſſe tient de la libéralité d'un Gentilhomme qui y faiſoit autrefois ſa réſidence, & qui n'a donné que la maiſon, le jardin & pourpris, formant en tout de deux à trois journaux de terre.... Le don fait par ce Gentilhomme à la Paroiſſe aſſujettit-il les Paroiſſiens à laiſſer détruire leurs productions par les pigeons du Recteur auquel ils payent d'ailleurs des dixmes, & même quelquefois des prémices, malgré ces dixmes, quoique celles-ci exemptent des prémices...?

Toutes les terres qui étoient attachées à la maiſon noble devenue Preſbytere, ont été vendues à divers Particuliers qui n'en ſont point Vaſſaux, mais bien de différens autres Seigneurs. Il ne tient au Preſbytere ni Vaſſaux, ni Fief, ni Fermiers. Pluſieurs Preſbyteres de ce pays ſont dans le même cas.

III.

Pendule curieuſe.

Le ſieur Chappuy, Horloger à Auxerre, a exécuté une pendule à ſeconde fort approuvée des Connoiſſeurs. Cette pendule

peut aller un an ; ſans être remontée : elle ſonne les heures & les quarts ſur trois timbres à l'aide d'un ſeul marteau. L'Auteur y a adapté un preſtan & des jeux de flûtes, hautbois, clarinettes qui exécutent treize nouveaux airs d'Opéra, à pluſieurs parties : ces jeux ſont mis en mouvement par le marteau qui frappe les heures. Si l'on veut, la pendule joue, à chaque heure, une ariette différente. Par le moyen d'une méchanique fort ſimple, on lui fait répéter ſur le champ & auſſi ſouvent qu'on le ſouhaite, tel ou tel air. L'Artiſte a auſſi placé dans cette pendule des jeux très-doux & très-agréables pour la nuit. Au reſte, on l'empêche de jouer, ſi on le deſire. On obtient tous ces différens effets ſans avoir lieu de craindre de cauſer à la machine le moindre dommage.

IV.

Avis ſur l'Inſtitut de Commerce établi à Hambourg pour les jeunes Négocians & tous ceux qui veulent ſe mettre bien au fait des affaires de Commerce.

L'Inſtitution de Commerce établie à Hambourg depuis quatre ans, a été cédée par ſon Directeur, au commencement du mois de Novembre de l'année précédente à M. *Buſch, Profeſſeur de Mathématiques*, & à M. *Eheling, Maître ès-Arts*, qui en avoient eu juſques-là l'inſpection générale. En conſéquence les nouveaux Directeurs ont pris des arrangemens qui concourent à remplir encore mieux les vues qu'on ſe propoſe par cet établiſſement.

On a loué une maiſon vaſte & commode pour le logement de M. Eheling & de ſes Eleves. Ceux-ci prennent leurs repas chez M. le *Profeſſeur Buſch*, qui demeure dans le voiſinage : on a toutefois arrangé les choſes de telle maniere qu'ils puiſſent, lorſque le tems eſt trop rude, ſouper à la maiſon qu'ils habitent.

On trouve dans cette Inſtitution tous les avantages qu'on peut ſouhaiter pour les jeunes gens qu'on deſtine au commerce. On y enſeigne *l'Hiſtoire & la Géographie, le François, l'Anglois, l'Italien, l'Allemand, le Hollandois, l'Arithmetique marchande, &c.*

La penſion pour les inſtructions ci-deſſus mentionnées, la table & le logement, eſt de mille marcs courans par an, qu'on paye par quartiers & d'avance. Il n'y a plus d'autres dépenſes à faire que celles qui ſont néceſſaires pour les habillemens, le blanchiſſage, les inſtructions particulieres des Eleves. Pour les mettre dans l'impoſſibilité de contracter des dettes, on publie tous les ſix mois un avis dans les Gazettes, pour que perſonne ne faſſe crédit ou ne prête de l'argent aux Eleves, ſans, au préalable, en avoir averti les Directeurs de l'Inſtitut.

Les parens ou les tuteurs peuvent retirer un jeune homme après en avoir averti trois mois d'avance.

Les Etrangers qui envoyent leurs fils à Hambourg pour y apprendre l'Allemand, le François, l'Anglois, &c. ſans avoir le deſſein de les faire reſter pluſieurs années dans le comptoir d'un Négociant pour y apprendre le commerce à fond, n'auront plus la crainte de les voir expoſés à l'oiſiveté, & à toutes les funeſtes ſuites qu'elle entraîne.

Les parens qui ne ſont pas encore décidés ſur l'état que leurs enfans doivent embraſſer, & qui ſouhaitent de ſçavoir auparavant ce à quoi ils ſont portés naturellement, peuvent être aſſurés que les Maîtres de l'Inſtitution, en ſondant les diſpoſitions des jeunes Eleves pour le commerce, leur donneront des inſtructions qui leur ſeront d'une grande utilité, quelque genre de vie & quelqu'état qu'ils embraſſent dans la ſuite.

Les perſonnes de condition qui, ſans deſtiner leurs fils au commerce, conviennent de la néceſſité de leur en donner des idées générales, & de leur inſpirer de bonne heure le goût & l'eſprit du calcul (ce qui leur eſt ſi néceſſaire pour le maniement de leurs propres affaires, & pour la direction des affaires publiques) trouveront dans l'établiſſement de Hambourg tout ce qu'ils peuvent deſirer pour remplir leurs vues particulieres, ſans nuire néanmoins à leur but principal. On doit ſe perſuader que les études des Eleves ſeront d'autant mieux dirigées que deux Sçavans, dont les talens ſont reconnus, ne ceſſeront d'y préſider avec tous les ſoins & tout le zele dont le Public a été juſqu'à préſent ſi ſatisfait.

Quiconque deſire des informations plus détaillées peut lire l'avis que nous avons inſéré plus au long, ſur le même objet, dans notre Journal du mois courant.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 14 Mars 1772 au Mercredi 18 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 livres 10 ſ. à 22 livres; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 21 Mars 1772, de 49 à 50 liv.; *idem* nouveau de 47 à 48; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Mars 1772.*

	H	G		
Or de Portug. à . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	714			
Du Perou à	704			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	15		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99			
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à . . .	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	17	6	
Piaſtres à	49			

CHANGES DE PARIS, *du 21 Mars 1771.*

Amſterdam	55	1/8	
Londres	32	9	16e à 1/2
Hambourg	182	1/4	
Madrid	15	2	
Cadix	15		
Livourne	95	1/4	
Gênes	93	1/4	
Lyon, *Rois*, ...	au pair.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1772.	*Jeudi 19.*	*Vendredi 20.*	*Samedi 21.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1070 65 62 1/2	1062 1/2 60 57 1/2 55	. . . . .
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	700 . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. 0/0. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	66 1/2 67 . . .	66 1/2	66 1/2 . . . .
Loterie 5e tirage.	455.	460	465. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 18 Mars 1772		Du Jeudi 19.		Du Vendredi 20	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Lebrun, ſix dern. mois 1771.	A.	Courmont, ſix d. mois 1771.	A.	Deſchamps, ſix p. mois 1771.	M.
Gautier, *idem.*		Sainte-Luce, *id.*	C.	Maupaſſant, *idem.*	R.
Lecanu, *idem.*		Deſchapelles, *id.*	G.	Fauveau, 6 dern. mois 1771.	A.
Radix pere, *idem.*		Delagarde, *idem.*	J.		
Daubonne *idem.*		.....		Lempereur, *id.*	C.
Boucard, *idem.*		.....		Guidy, *idem.*	
Roytier, *idem.*	B.	.....		Iſſaly, *idem.*	
Deſpeignes, *id.*	C.	.....		Barois, *idem.*	
Boutet, *idem.*		.....		Montal, *idem.*	
Radix j. *idem.*		.....		Pannelier, *idem.*	J.
Meulan, *idem.*		.....		Patu, *idem.*	
Lallement l'. *id.*	E.	.....		Pincemaille, *id.*	Z.
Deſplaces, *idem.*	J.	.....		.....	
Lallement j. *idem.*	L.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Mardi 31 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 10 *Mars.*

IL doit partir encore d'ici & d'autres Ports pluſieurs vaiſſeaux, pour aller ch rger du grain à Archangel : chacun de ces vaiſſeaux en exportera de trois à quatre cent lasts : ainſi l'on eſpere que les prix des grains baiſſeront encore avant la récolte. Le Magiſtrat a eu l'attention de procurer à l'indigent de la farine à 9 ſchelings, le ſpint qui en coûtoit 15, en la prenant au magaſin public.

La ville de Dantzick, effrayée du bruit qui court qu'une Puiſſance voiſine a formé le projet de creuſer un canal qui en détourneroit le commerce des grains & le porteroit par Elbing à Kœniſberg, a fait, à cet égard, des repréſentations à différentes Puiſſances avec leſquelles elle a des relations de commerce, pour qu'elles daignent interpoſer leurs bons offices & intercéder en ſa faveur.

On apprend que les Etats-Généraux ont témoigné combien leur commerce auroit à ſouffrir de l'augmentation d'un quart des droits ſur le Sund exigé par le Danemarck pour l'établiſſement de nouveaux fanaux ſur les rives du détroit. Les Nations commerçantes trouvoient déjà l'ancien droit exorbitant.

DE VIENNE, *le* 9 *Mars.*

Il vient de paroître un Réglement pour la Fabrique Impériale de laine.

Le ſieur Joſepi Hardi qui a obtenu pour dix ans le privilege de la petite Poſte ci-devant annoncé, eſt entré en exercice le 1. du courant, à la ſatisfaction du Public.

Suivant les diſpoſitions d'une Ordonnance de Février, le café des Indes occidentales qui viendra par les Ports de Trieſte & de Fiume payera un droit de Douane de 17 fl. 30 kreutz. le quintal, lorſqu'on le tranſportera en Hongrie, en Tranſylvanie, dans le Bannat de Temeſwar, & autres Pays Héréditaires d'Allemagne, où il pourra circuler d'une Province à l'autre ſans autre droit que celui qu'on nomme d'*eſto* : le café pur du Levant qui paſſera des mêmes Ports dans ces pays payera cinq pour cent, & en outre dix florins pour cent dans le lieu de la conſommation.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 14 *Mars.*

Il a été préſenté pluſieurs requêtes au Parlement pour l'engager à prendre en conſidération la diſette qui devient tous les jours plus grande dans les Marchés ; ce qu'on attribue aux manœuvres concertées des Fermiers & des Meûniers, après l'avoir attribué à mille autres cauſes.

Le Lord Maire, les Ecuyers Robert Lodbroke, Barlow, Trecothick, Richard Oli-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ver, ont ſouſcrit, chacun, pour cent livres ſterl. au Café de *Chapter*. On aſſure que l'Aſſociation a reçu mille guinées d'une main très-reſpectable. Le plan qui doit être ſuivi dans l'emploi des ſouſcriptions pour procurer la diminution des prix des denrées a été remis aux Membres des Communes.

La Société d'Emulation, dans ſon Aſſemblée du 9, a accordé une gratification de vingt guinées à l'Inventeur du harpon nouveau pour la pêche de la baleine (annoncé dans nos Gazettes). Il a été réſolu qu'il ſeroit employé pluſieurs de ces inſtrumens ſur le Léviathan & le Riſingſun, vaiſſeaux du Grœnland. D'après les expériences que l'on a faites ici, on ne doute pas qu'ils ne réuſſiſſent & qu'ils ne ſoient d'une très-grande utilité.

La même Société a réſolu de donner des gratifications de trente guinées à celui qui auroit planté, en Amérique, la plus grande quantité de vignes, & à ceux qui auroient planté la plus grande quantité de certains bois. M. Bowen lui fit un rapport très-avantageux de l'uſage qu'on pourroit faire de l'huile des *ear-nuts*, noix-de-terre, végétal fort commun en Amérique : ſur quoi il fut convenu qu'on feroit venir un tonneau de ces noix, & une certaine meſure de leur huile pour l'uſage de la Société. On croit que cette importation entraînera une baiſſe notable dans le prix des huiles.

On mande de Cowdbrige que la belle veine de plomb enſevelie depuis quelques années près de cette Ville, par des éboulemens, vient d'être retrouvée à quelques braſſes de profondeur, & qu'il n'y a rien de pareil, en ce genre, dans le Royaume, aux gros & excellens morceaux tirés de cette mine.

Le 12, le Comité nommé dans le teſtament de feu M. Wilſon pour avancer de l'argent à de jeunes Commerçans, dans la vue de favoriſer leur établiſſement, fit un réglement pour la diſtribution des ſommes deſtinées à cet emploi.

Du 27 Décembre à ſept heures & demie du ſoir au lendemain à huit heures du matin, un incendie rapide & affreux réduiſit en cendres toute la ville baſſe de Saint-George dans l'Iſle de Grenade. La nouvelle de cet horrible déſaſtre a été apportée par le vaiſſeau le *Betley*, venant de Saint-Criſtophe.

Les lettres de la Floride occidentale portent que le commerce y tombe, que les Colons n'y ont preſque point de relation avec les Eſpagnols, & que les principaux Commerçans l'abandonnent pour paſſer à Moſquito.

Il regne au Sénégal une violente épidémie ; déjà une partie de la Garniſon a été emportée, & il meurt chaque jour quelques Soldats. Depuis que nous avons acquis cette Province, nous en avons bien peu retiré, & les maladies nous y ont fait une guerre cruelle.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 16 *Mars.*

Le bruit court qu'il circule, dans le Levant, beaucoup de ſequins Barbareſques (dits *zarmabub*) de bas alloi ; & qu'il en eſt même paſſé dans des Places marchandes d'Europe. Comme l'altération qui va juſqu'à un tiers de la valeur réelle de ces monnoies, eſt ſenſible, les Commerçans Européens, avec un peu d'attention, n'y ſeront pas trompés.

Suivant les nouvelles d'Italie, on craignoit dernièrement à Veniſe un renchériſſement conſidérable dans les prix des grains, attendu les grands enlevemens qu'on en fait pour l'Allemagne & même pour le Levant. Mais on croit que les traites qui ont été permiſes dans l'Etat de l'Egliſe, & celles qui doivent l'être bientôt, à ce qu'on aſſure, dans les deux Siciles, empêcheront cet accroiſſement.

On écrit de Corſe qu'entr'autres branches d'Agriculture, la plantation des mûriers eſt ſpécialement excitée & favoriſée.

On mande de Cadix que, dans le courant de Février, on y a eſſuyé de nouvelles tempêtes, que deux bâtimens François ont relâché à S. Lucar en fort mauvais état, & qu'un pacquebot Eſpagnol du convoi ſorti de la Havane au mois de Décembre, a échoué entre Regla & Rota.

Du 1 au 10 du courant, il eſt entré 43 bâtimens Franç. & 14 Etrang. Leurs cargaiſons conſiſtoient en 6700 charges de bled, 4909 milléroles d'huile, 123 barriques de ſemoule, 180 charges d'orge, 150 quintaux de riz, 220 charges de feves, 270 de pois chi-

ches, 800 d'autres légumes, ainſi qu'en poiſſon ſalé, ſoufre, fer, ſoude, papier &c. Il n'eſt arrivé que trois bâtimens du Levant & des côtes de Barbarie. Du 4 au 10, il eſt ſorti 79 bâtimens François & 14 Etrangers, 4 pour le Levant, 1 pour la Barbarie, 1 pour Salonique, 1 pour Conſtantinople, 1 pour Tunis, 1 pour Alexandrie, 1 pour la Martinique. Une partie du bled nouvellement importé étoit tiré de la Virginie par le vaiſſeau, le *Commerce*.

De Grenoble, *le* 18 *Mars*.

Le 16, le Parlement enregiſtra l'Edit de Novembre dernier, lequel proroge l'impoſition des deux vingtièmes, & établit deux nouveaux ſous pour livre ſur les droits des Fermes, à la charge que l'abonnement aura lieu pour la Province conformément à la réponſe du Roi aux remontrances du Parlement.

M. de Cairol, Evêque & Prince de cette Ville, en accordant la permiſſion de manger du lait, du beurre, des œufs pendant le Carême, a exhorté de la maniere la plus touchante les Fideles à augmenter leurs aumônes, la miſere du tems augmentant le nombre des indigens & le poids de leur indigence, & à les appliquer ſur-tout au ſoulagement des Hôpitaux, le ſoutien de ces établiſſemens étant devenu plus difficile. Ceux qui obtiendront la permiſſion de manger de la viande, doivent ſuppléer à cette partie de leur pénitence, par d'autres bonnes œuvres & en particulier par des charités proportionnées à leurs moyens.

Les Religieux de la Charité, en offrant à leurs Auditeurs dans leur Cours d'Anatomie des planches & des figures de cire exactement modelées ſur les parties du corps humain, ne négligent pourtant pas d'opérer ſur la nature même, ſans quoi leurs démonſtrations ſeroient néceſſairement imparfaites & inſuffiſantes. Mais de la réunion de ces moyens, il réſulte une inſtruction plus prompte & plus parfaite. (C'eſt ainſi qu'on doit entendre ce qui a été dit de ce Cours d'Anatomie. N°. 19 de la Gazette, article de Grenoble).

M. l'Intendant, ſans ceſſe occupé de tous les objets d'utilité publique, a établi, depuis environ un an, une pépiniere de coignaſſiers, plants d'Orléans, qu'un habile Jardinier, appellé de la même Ville, éleve avec le ſuccès le plus heureux. Tous ces arbres vont être greffés & entés avec des greffes des meilleurs fruits convenables à notre ſol; de façon que cette pépiniere peuplera inſenſiblement nos vergers & nos jardins. La partie des fruits eſt très-productive dans cette Province, ſur-tout dans la partie appellée la *Vallée de Graiſivodan* qui s'étend depuis cette Ville juſqu'aux frontieres de la Savoie &, qui donne des fruits de toute eſpece & particuliérement des pommes. Dans les bonnes années, les Propriétaires des fonds en retirent un revenu très-conſidérable; il en paſſe par l'Iſere des quantités conſidérables en Provence d'où nous tirons en échange des oranges & des citrons.

De la Rochelle, *le* 18 *Mars*.

On écrit de l'Iſle de Ré, le 10, que le navire gréé en ſenaut, la *Bellonne de Bordeaux*, Capitaine Bruneau, venant de la Guadeloupe & deſtiné pour Bordeaux, a échoué le 8 à cinq heures du matin, ſur une pointe de cette Iſle, en louvoyant dans le Pertuis-Breton, par un très-beau tems, vents E. S. E. Le bâtiment a crevé & l'on déſeſpere de le relever. La cargaiſon, conſiſtant principalement en ſucre, ſera perdue en grande partie.

Pendant les mois de Janvier & de Février, il eſt ſorti, pour l'Etranger, 15160 liv. indigo, 28649 liv. café, 5033 rocou; pour le Royaume 14303 l. indigo, 11383 ſucre brut, 2900 l. ſucre terré, 71991 ſucre en pain, 26187 l. café, 3205 rocou, 17377 ſyrop melaſſe, 21797 coton en poil, & 29291 veltes d'eau-de-vie. Les eaux-de-vie valent 172 liv. les 27 veltes.

Les grains ont légérement augmenté de prix dans nos environs depuis le commencement de Février. Les différentes ſortes de pain ont été taxées ici d'un ſou quatre deniers à deux ſous ſix deniers la livre.

De Tours, *le* 21 *Mars*.

Faciliter la multiplication & la communication des ſubſiſtances, c'eſt-là l'emploi naturel des pauvres & le vrai remede contre la mendicité. Comment une vérité ſi ſimple a-t-elle été ſi long-tems méconnue, du moins dans la pratique? Comment n'a-

t-on ſçu, pendant tant & tant de ſiecles, ſoulager les pauvres qu'en les nourriſſant oiſifs, qu'en enlevant le ſalaire au travail, qu'en palliant le mal préſent ſans prévoir le mal futur ? Rien n'eſt plus vrai pourtant, l'hiſtoire déchirante des diſetes n'offre guères juſqu'à ces derniers tems que des diſtributions gratuites d'où réſultoient des inconvéniens & des maux ſans nombre. On voyoit bien, par exemple, des chemins à réparer; on pouvoit bien voir que l'argent deſtiné à des charités & les pauvres faits pour les recevoir pouvoient être employés à la réparation de ces chemins; l'argent étoit répandu, les pauvres ſe perpétuoient, & les chemins ſe dégradoient encore. On a ouvert les yeux, l'Europe entiere a compris que la charité bien entendue conſiſtoit à employer les pauvres à des travaux qui facilitent l'accroiſſement & la circulation des ſecours, c'eſt-à-dire, à prévenir les diſettes & à extirper, autant qu'il eſt poſſible, la miſere. Il n'y a point de vérités *nouvelles*, car elles ſont toutes dans l'eſſence éternelle des choſes; mais il y en a beaucoup de *neuves*, même dans le genre le plus acceſſible & le plus familier à l'eſprit humain, car tous les jours les Peuples ſe déſabuſent des erreurs les plus groſſieres & des coutumes les plus abſurdes: telle eſt celle dont nous parlons.

Par les ſoins éclairés de M. l'Intendant, cette Province reſſent les effets de cette progreſſion des lumieres patriotiques: il a été ouvert des travaux de charité auxquels les pauvres de tout âge & de tout ſexe ſont admis. Aux environs de cette Ville, on a commencé une levée de communication avec le mail du côté de l'Hôpital des Enfans-Trouvés, & une autre vers l'Abbaye Royale de Baumont-lès-Tours. Tout le monde ſçait combien cette Province ſi fertile & ſi bien arroſée gagneroit à être percée de meilleures routes; ce ſont-là de vrais embelliſſemens. La Police a remédié ici à divers inconvéniens en défendant les goutieres ſaillantes & en ordonnant que les eaux des toits ſoient conduites par des tuyaux juſqu'à une petite diſtance de terre &c. Les grains ont ſubi ſucceſſivement de légeres augmentations de prix.

D'AMIENS, *le* 23 *Mars.*

La pêche eſt, ſur les côtes de la Province, fort au-deſſous de ce qu'elle a été ci-devant & infiniment au-deſſous de ce qu'elle pourroit etre. On remarque, par exemple, que celle du hareng montoit à 400,000 livres, au ſeul Port de Boulogne, il n'y a pas encore bien des années, tandis qu'il eſt aujourd'hui réduit à 200,000: cependant le nombre des bateaux pêcheurs n'a pas augmenté à Diepe & dans les autres Ports. On prétend que nos Pêcheurs ſont quelquefois inſultés par les Pêcheurs Anglois, & que, plus foibles, ils ſont obligés d'éviter la concurrence. Si la choſe eſt vraie, le remede eſt facile: les Hollandois ont l'attention de faire eſcorter leurs bateaux de péche par des vaiſſeaux capables de les protéger. On ajoute que nos Tramailleurs vont enlever le frai des côtes d'Angleterre, ce qui peut occaſionner ces inſultes: il faudroit éclairer les uns & les autres ſur leurs vrais intérêts & prévenir les différends. Il ne s'agit pas de frai, il s'agit de poiſſons; & ſi les poiſſons s'éloignent, il n'eſt pas à propos d'aller chercher du frai & des querelles. Un obſtacle plus difficile à lever, c'eſt qu'il y a vers Boulogne & autres Ports des bancs qui ſe couvrent de vaſe & d'ordures; les poiſſons ſe détournent & fuyent pour les éviter. Si ces bancs étoient nettoyés, on verroit vraiſemblablement ſur nos côtes autant de poiſſons qu'il s'y en trouvoit auparavant.

On prétend que le Hable d'Ault étoit autrefois très-près du Bourg de ce nom, & qu'il ſervoit de refuge aux Pêcheurs de ce lieu: il eſt aujourd'hui plus près de Cayeux, il ſert même toujours à l'écoulement des eaux du pays: mais les Pêcheurs ne s'en ſervent plus; ſon éloignement & la perfection du Port de Diepe ont fait déſerter preſque tous les Pêcheurs du Bourg d'Ault; de maniere que de quatre-vingt barques qu'il y avoit autrefois, Il n'y en a plus actuellement qu'une dixaine. On les tire avec des cabeſtans le plus près du rivage qu'il ſe peut, quand la mer eſt haute, pour les avoir à ſec, quand elle eſt baſſe; & ſi la mer ne remonte pas aſſez pour les remettre à flot, les Matelots ſont obligés de ſe raſſembler & de ſe mettre dans l'eau pour les ſoulever & les faire gliſſer ſur la greve. Les Pêcheurs de Cayeux ne ſont guères plus favoriſés, & la pêche de la côte de Vimeu, dont le poiſſon eſt le plus eſtimé à Paris, ſur-tout la ſole, eſt preſque réduite à rien,

Le Hable d'Ault eſt une eſpece de baſſin qui communique à la mer par un petit canal où il reſte quelques pieds d'eau en baſſe mer ; c'eſt-là, ſuivant l'obſervation de M. Sellier, qu'il conviendroit d'établir un port dans la baye : mais en attendant l'exécution de ce deſſein, ſi l'on y faiſoit quelques quais de charpente, ce ſeroit un excellent endroit pour les Pêcheurs ; les vaiſſeaux deſtinés pour Saint-Valery pourroient s'y réfugier, quand obligés d'attendre le tems convenable pour entrer en riviere, ils auroient à craindre quelque gros tems. Le rétabliſſement de la pêche de Vimeu feroit beaucoup de bien au pays ; les Pêcheurs du Bourg d'Ault & de Cayeux tranſporteroient bientôt leur habitation auprès du Hable, & il s'y formeroit une Pêcherie. Quelques chaumieres commenceroient l'établiſſement ; on pourroit donner du terrein & faire quelques légeres avances. La pêche eſt une branche très-productive de l'exploitation générale de notre Terre. Il en a beaucoup coûté pour y acquérir & conſerver une part dans les mers étrangeres ; il en coûteroit infiniment moins, & même bien peu pour avoir une pêche abondante & journaliere des meilleurs poiſſons ſur nos côtes. Cet objet eſt digne de toute l'attention du Patriotiſme.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

OBSERVATION importante ſur les meſures des grains. Par M. de Boullemer, Ecuyer &c.

L'inégalité de continence des différentes meſures du Royaume, a été cauſe juſqu'à préſent qu'on n'a pu connoître la différence du poids & du produit des bleds, d'un pays à un autre, parce qu'on a toujours comparé la continence des meſures en raiſon de leur peſanteur, au lieu de comparer leur peſanteur en raiſon de leur continence.

La meſure d'Alençon, par exemple, eſt jugée devoir peſer trente livres, & ce d'après l'évaluation qui en a été faite, il y a peut-être cent ans & plus.

Une autre meſure, celle de Lyon, je ſuppoſe, peſe quarante livres, ce qui fait dix livres ou un quart plus que celle d'Alençon ; on jugera alors que celle-ci eſt les trois quarts de celle de Lyon, tandis que la continence de ces deux meſures peut être parfaitement égale, & que la différence qui ſe rencontre entre le poids de l'une & de l'autre, ne provient que de ce que les bleds des environs de Lyon ſont, à volume égal, bien plus peſans que ceux des environs d'Alençon, parce que la qualité des uns eſt infiniment ſupérieure à celle des autres.

Pour rendre ceci plus ſenſible, je dis ; ſi la meſure d'Alençon, qui contient onze pots ou onze quartes, meſure de Paris, eſt eſtimée peſer trente livres, chaque pot de bled doit par conſéquent peſer pour ſa onzième partie, deux livres onze onzièmes & demi ou environ, ce qui fait, eu égard à la continence du ſeptier de Paris, environ deux cens livres.

Maintenannt, je dis ; ſi la meſure de Lyon qui eſt ſuppoſée contenir également onze pots, peſe quarante livres, chaque pot de bled, pour ſa onzième partie, doit par conſéquent peſer trois livres dix onces & plus, ce qui, eu égard à la continence du ſeptier de Paris, revient, à peu de choſe près, à deux cent ſoixante-deux livres. Cette démonſtration ſert à faire connoître que la différence du poids des meſures, ne peut faire connoître ſi leur volume eſt égal, ou quelle en eſt l'inégalité, puiſque les bleds ſont beaucoup meilleurs & beaucoup plus peſans en certains cantons que dans d'autres.

D'ailleurs, comme les bleds ſont meilleurs ou moins bons, ſelon que les années ſont plus ou moins favorables à leur maturité, la même meſure dans une annnée peut peſer beaucoup plus, & dans une autre beaucoup moins, c'eſt-à-dire, à proportion de la différence de qualité des bleds de chaque année.

En faiſant, ainſi que je viens de le dire, la comparaiſon du poids des bleds en raiſon de la continence de chaque meſure, on peut aiſément ſçavoir quels ſont les pays qui fourniſſent les meilleurs bleds, & quelle eſt la différence du poids & du produit des bleds d'un pays à un autre.

De cette découverte, il en réſultera la curioſité naturelle de ſçavoir ſi les bleds

des environs de Lyon ſont d'une ſupérieure qualité, à cauſe de la nature du terrein, ou de la maniere de le cultiver & de l'eſpece d'engrais qu'on y met.

Dans le cas où la nature des terres de Lyon ſeroit la même que dans les environs d'Alençon, ſi la maniere de les cultiver & l'eſpece d'engrais qu'on y met different de la maniere de cultiver qu'on ſuit à Alençon & des engrais qu'on y répand ſur les terres, alors les Cultivateurs des environs d'Alençon, ainſi que des autres pays où la nature du terrein eſt la meme, s'empreſſeront d'imiter les Cultivateurs de Lyon pour retirer au moins ſoixante-livres de farine & de quatre-vingt à cent livres de pain par chaque ſeptier de bled, plus qu'ils n'en retirent ordinairement.

Si au contraire les Cultivateurs d'Alençon voyoient qu'en ſuivant la méthode des Cultivateurs de Lyon, ils ne réuſſiſſoient pas à ſe procurer d'auſſi beaux bleds qu'on en recueille dans le Lyonnois, parce que la qualité ſupérieure des bleds de cette derniere Province proviendroit, dans ce cas, de la nature du ſol & non de la maniere de le cultiver, ils continueroient à s'en tenir à leur ancienne méthode, & ne s'obſtineroient pas à dépenſer de l'argent en pure perte en faiſant des eſſais dont ils ne recueilleroient aucun fruit &c. &c.

Ces obſervations ne permettent pas, je penſe, de douter qu'on ne puiſſe déſormais faire la comparaiſon des meſures, à raiſon de la peſanteur, ſans avoir égard à la continence réciproque de ces mêmes meſures: il en réſultera de-là qu'on pourra faire des calculs vrais & sûrs, au lieu qu'en jugeant des meſures par leur continence, il ne peut s'enſuivre que des opérations incertaines & l'on ne peut former ſur un pareil ſyſtême aucune ſpéculation tant ſoit peu ſolide. Il importe fort peu aux Cultivateurs que la meſure d'un pays ſoit plus grande ou plus petite que celle d'un autre pays, puiſqu'il ne retirera jamais de cette connoiſſance aucun avantage; quoique bien des gens ſe ſoient juſqu'à préſent perſuadé le contraire.

I I.

Moyen facile de détruire les taupes.

Un Habitant d'Arras rapporte, dans les *Affiches de Picardie*, ce moyen ſimple, expéditif, & peu coûteux, qu'il préfere, d'après l'expérience, à tous ceux qui exigent des machines ſujettes à pourrir en terre, & autres. La recette eſt aiſée: on prend quatre ou cinq douzaines de noix ſéches & ſaines; on les caſſe légerement, & on les jette encore entieres dans un chaudron dans lequel on verſe cinq à ſix pintes de leſſive naturelle, c'eſt-à dire, qui a été paſſée à travers des cendres de bois & dont on s'eſt ſervi pour nettoyer le linge. On fait bouillir le tout pendant trois quarts d'heure; on le laiſſe enſuite refroidir, & l'on met dans chaque taupiniere nouvellement faite une de ces noix que l'on a ouverte en deux. Si la taupe ne travaille plus dans le même endroit, on ceſſe d'y en mettre, car on peut être aſſuré qu'elle a péri. Cependant, comme il arrive quelquefois que les mulots mangent ces noix, ce qui en empêche l'effet, il faut s'attacher à détruire ces animaux par les moyens ordinaires.

I I I.

Epreuve d'une méthode pour préſerver les vaiſſeaux de la foudre.

Cette méthode eſt fondée ſur la doctrine de M. Franklin & du P. Beccaria, touchant l'électricité. Quoiqu'elle ne ſoit pas, dans les procédés, exactement la même que celle que nous avons donnée, d'après le P. Toderini, dans le N°. 2 de notre Gazette de la préſente année, elle n'en differe pas quant au fond. L'une & l'autre employent également les verges métalliques pour attirer la foudre & la diſſiper, ſans qu'elle nuiſe au vaiſſeau. Peut-être y a-t-il plus de précaution & de sûreté dans la maniere propoſée par le P. Toderini que dans celle dont nous allons rapporter les effets. En annonçant la Diſſertation de ce Sçavant Italien, nous nous efforçâmes d'engager quelques Navigateurs à donner un exemple ſalutaire à l'humanité, en ſuivant ſes conſeils. Un Habitant des Colonies Angloiſes de l'Amérique rempliſſoit alors nos vœux, & l'expérience les juſtifioit.

Cet Américain qui, aux talens & aux lumieres, joint un zele ardent pour le bien public, a fait, en pleine mer, plu-

fieurs eſſais d'un conducteur électrique formé de chaînons d'un fil d'archal de la groſſeur d'une petite plume. Les deux extrêmités du conducteur ſe terminent en petites pointes. La chaîne eſt attachée au haut du grand mât de hune, deſcend par les haubans, & conduit la foudre de maniere qu'elle va ſe perdre dans la mer, ſans avoir aucun effet. Ce feu qui ſe jette, par préférence, ſur les métaux, & les parcourt tant qu'il n'y a pas ſolution de continuité, a réguliérement gagné le conducteur dans les épreuves que l'on a faites; dès-lors il ne pourroit plus éclater dans le vaiſſeau; M. Win, Capitaine de vaiſſeau, ſe trouvant ſur les côtes de la Floride, a été témoin des bons effets de cette méthode. Le Capitaine Paul Surman, arrivé depuis peu de la Jamaïque à Londres, en a également atteſté l'efficacité, d'après une épreuve faite ſous ſes yeux.

Un moyen ſi ſimple & ſi peu diſpendieux de ſe préſerver du plus affreux déſaſtre, mérite bien toute l'attention de MM. les Commerçans, Armateurs, Marins, & de tous ceux qui s'intéreſſent à la conſervation des hommes & des biens.

IV.

Découverte d'une eau minerale qui a la propriété de fondre les pierres.

Un Anglois ayant rempli, il y a quelque tems, une chaudiere à thé d'une eau minérale dont la ſource eſt près de Hampton dans le Midleſex, il fut très ſurpris de voir qu'une croute qui étoit attachée contre les parois de la chaudiere avoit entiérement diſparu, & que le dedans de la chaudiere ſe trouvoit auſſi net & auſſi luiſant que ſi la chaudiere n'eût jamais ſervi. Cet effet ſingulier a donné lieu à des expériences plus utiles. On a conjecturé que cette eau pourroit avoir auſſi la propriété de diviſer & de détruire le gravier qui ſe trouve dans le corps humain. On a mis de ce gravier dans une certaine quantité de la même eau, & il a été parfaitement diſſout. Une expérience conduit à une autre, on a conclu avec fondement, que cette eau doit avoir le même effet ſur la pierre qui ſe trouve quelquefois dans le corps humain, quelque groſſe d'ailleurs qu'elle ſoit. Les plus habiles Médecins d'Angleterre ſe ſont chargés d'en faire l'expérience, & l'on ne doute pas qu'elle n'ait le même ſuccès que les précédentes.

V.

Avis divers.

1. Le ſieur Neau, l'aîné, Négociant à la Rochelle, chargé depuis quatre ans de la Direction de la ſucceſſion des Sieur & Dame Thiolliere décédés en 1741 & 1744, invite Meſſieurs & Dames les Créanciers de ladite ſucceſſion ou leurs héritiers tant du dedans que du dehors du Royaume à envoyer inceſſamment leurs procurations en bonne forme, la plus ample que faire ſe pourra, à leurs Correſpondans de cette Ville, dans leſquelles ils feront mention de ce qui leur reſte dû en principal & frais, aux fins d'autoriſer ledit ſieur Directeur à tranſiger, traiter, vendre &c. ladite ſucceſſion, & généralement tout ce qui y a rapport: il eſt de l'intérêt deſdits créanciers de ne pas tarder, s'ils veulent retirer quelque choſe de leurs créances, & finir des affaires qui durent depuis plus de trente ans. Comme on ignore ſi MM. Cabanne, Claverie & Didier Bouchalat de Paris ſont encore vivans & s'ils ont des héritiers, les perſonnes qui en auront quelque connoiſſance, ſont invitées à en donner avis par les Feuilles Hebdomadaires, ainſi que de leurs demeures.

2. Le Bureau Royal de Correſpondance Général, rue des Deux-Portes S. Sauveur, eſt chargé de l'entrepôt des fers provenant des Forges de Claviere en Berri, très-connus & très-eſtimés par leurs qualités.

Il y a à vendre audit Bureau deux pieces de toile de Dinan en Bretagne, & une piece de toile de Grenoble.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 21 Mars 1772, au Mercredi 24 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 23 à 24 livres *le ſeptier; idem* au Port de la Greve, de 21 liv. 15 ſ. à 25 livres 10 ſ. Le ſeigle, de 17, 17 liv. 10 ſ. à 18 liv.; l'orge, de 12, 12 l. 10 ſ. à 13 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 21 Mars 1772 au Mercredi 24 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18 liv. 10 ſ., 20 à 22 liv. 15 ſ.; *idem* au Port de la Gréve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 28 Mars 1772, de 52 à 53 liv.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille, 23 à 24 l.; *id.* nouvelle de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *idem* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *idem* nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Mars 1772.*

		liv.	ſ.	d.
Or de Portug. à . .	720			marc.
Du Mexique à . . .	714			
Du Perou à	704			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	15		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99			
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piaſtres à	49	2	6	

CHANGES DE PARIS, *du 28 Mars 1771.*

Amſterdam	55 ⅝	
Londres	32 ½	à 7 16e.
Hambourg	182 ⅝	
Madrid	15 2	
Cadix	15	
Livourne	95 ⅛	
Gênes	93 ⅜	
Lyon, *Rois*, ...	au pair.	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix dern. mois 1771.

Du Jeudi 26 Mars 1772		Du Vendredi 27.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Courmont, ſix d. mois 1771.	A.	Deſchamps, ſix p. mois 1771.	P.
Boutray, *idem.*		Fauveau, 6 dern. mois 1771.	A.
Cadeau, *idem.*			
Delauge, *idem.*	E.	Delacharmote, *id.*	C.
Drouet, *idem.*		Nau, *idem.*	E.
S. Janvier, *idem.*	F.	Pannelier, *id.*	J.
Bouron, *idem.*		.....	
Rouillard, *idem.*	G	.....	
Deſchapelles, *id.*		.....	
Nau, *idem.*	J.	.....	
Dutartre, *idem.*	Z.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1772.	*Jeudi 26.*	*Vendredi 27.*	*Samedi 28.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1062 ½ 65 . .	1065	1065 . . . .
D°. 16es. à 8 cou.	700	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	236.	. . . . .	236 . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	59	59	59 . . . . .
Prom. à 4 p. 8.	. . . . .	67	67 67 ½ . . .
Loterie 5e tirage.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, [illegible]

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Mardi 7 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le* 24 *Mars.*

Lettre aux Auteurs de la Gazette.

JE vous annonçai, MM., il y a quelque tems, le Réglement publié dans l'Electorat de Saxe, pour ordonner aux Meûniers de recevoir la mouture en argent, & de tenir dans leurs moulins des balances afin que chacun fût en état de vérifier si on lui rendoit une meſure de farine proportionnée à celle des grains qu'il auroit donnés à moudre. Vous avez loué l'objet de ce Réglement; les Meûniers, à ce que diſent les Annonces de Leipſick du 7, s'obſtinent à ſuivre leur ancienne pratique, au point qu'ils aiment mieux ne pas moudre que de ſe conformer à l'Ordonnance. Depuis longtems ils ont double meſure, l'une pour la farine qu'ils rendent, l'autre pour la mouture qu'ils retirent; c'en eſt dire aſſez: il arrive de-là que bien des gens qui croyoient avoir des proviſions ſuffiſantes pour l'hiver, ſe trouvent fort loin de leur compte. On a beau envoyer des gens au moulin pour contenir les Meûniers, on n'en vient pas à bout; ils ſçauroient bien d'ailleurs falſifier la farine, s'il le falloit. Vous voyez, MM., combien les Princes les plus zélés pour le bonheur de leurs Peuples, trouvent d'obſtacles à réprimer ces fraudes. On m'a prié, MM., de vous donner cet avis & de vous engager à le publier. Un des meilleurs moyens pour parvenir à aſſurer la juſtice, c'eſt de donner à la vérité la plus grande publicité poſſible, ſur-tout par des voies non-ſuſpectes. On entend volontiers des gens qui ne ſçauroient conſidérer dans une cauſe que les droits de l'humanité, & dans tous les hommes que leurs vertus ou leurs vices. Peut-être y auroit il ici un expédient bien ſimple, pour arrêter ces abus: il s'agiroit d'établir une balance publique où chacun pourroit peſer ſon grain & ſa farine, & conſtater la juſtice ou l'injuſtice, & de pourſuivre enſuite criminellement comme voleurs publics les Meûniers coupables de fraudes: car enfin c'eſt un vol qu'ils commettent, un vol dans la rigueur du terme &c. J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, P. DE T***.

EXTRAIT de la Gazette Allemande de la même Ville, N°. 42, du Samedi 14 Mars.

» Différentes Sociétés de Sçavans & d'A-
» mis de l'humanité, qui, ſous la protec-
» tion de leurs Souverains reſpectifs, tra-
» vaillent à étendre les progrès de l'Agri-
» culture, de l'Economie domeſtique, des
» Arts, de l'Induſtrie, du Commerce &c.
» ſe ſont réunies pour donner l'emploi de
» leur Correſpondant au ſieur *Paradis*, ci-
» devant Profeſſeur de l'Académie Royale-
» Militaire de Copenhague, actuellement
» à Francfort. Le but de ces Sociétés pa-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» triotiques & reſpectables ; eſt de groſſir » la maſſe des connoiſſances utiles, d'en fa- » ciliter la circulation, & d'en rendre la » communication plus prompte, plus aiſée, » plus générale, ... par le moyen d'un dé- » pôt dans lequel il ſera facile de puiſer. » En conſéquence, les perſonnes que leurs » talens mettront en état d'enrichir les Arts, » & qui deſireront les rendre plus utiles à » eux-mêmes & au Public, ſont priées d'a- » dreſſer au ſieur *Paradis*, *Correſpondant* » *des Gazettes & Journaux étrangers, à Franc-* » *fort ſur le Meyn*, les écrits, mémoires, » inventions, découvertes &c. relatifs aux » objets de cette correſpondance, afin qu'il » les faſſe parvenir aux endroits où ils pour- » ront être publiés dans les Ouvrages Pé- » riodiques, les plus répandus, qui traitent » de ces matieres, particuliérement dans la » *Gazette & le Journal d'Agriculture de Paris.* » On recevra avec reconnoiſſance les avis » utiles, ainſi que les deſcriptions, les » plans, les modeles de tout ce qui pourra » concourir à la perfection des Arts. Les » Artiſtes intéreſſés à faire connoître leurs » talens dans les pays étrangers, ſeront ſer- » vis avec zele & célérité ; & les Sociétés » qui ont à cœur les progrès des lumieres, » les aideront de tout leur pouvoir à rem- » plir leur objet. Par cette correſpondance, » on fera connoître en France, en Italie &c. » tout ce qui viendra de l'Allemagne, de » la Pruſſe, de la Pologne, du Nord &c., » & réciproquement on fera connoître en Al- » lemagne, en Pruſſe &c. tout ce qui vien- » dra de France, d'Italie &c., & avec d'au- » tant plus de diligence que la plûpart des » obſtacles qui ont retardé juſqu'ici les pro- » grès de cette correſpondance, ſont au- » jourd'hui levés à force de ſoins & de pei- » nes. Des Miniſtres de différens Etats, Pro- » tecteurs & Amateurs des Arts, & ſur-tout » de l'Agriculture & de l'Economie dai- » gnent favoriſer cette correſpondance & y » prendre part eux-mêmes «.

Pour faciliter cette circulation des connoiſſances utiles, le ſieur *Paradis* vient de publier ici un *Manuel-Pratique des Langues Françoiſe & Allemande, avec les explications & les remarques néccеſſaires.* Traducteur par goût & par état, né en France & élevé en Allemagne, il a cru devoir marquer ſon zele à ſes deux Patries, en tâchant d'établir entre les deux Nations une communication plus facile & plus utile pour les Arts & le Commerce : c'eſt la ſeule récompenſe à laquelle il aſpire. Il a été aidé dans ſon travail par le ſieur *Jones Bayer* qui joint de très-bonnes études à la connoiſſance des deux Langues.

DE CLAGENFURTH, *le* 16 *Mars.*

1°. *Quelle eſt la méthode la meilleure de réduire ou de cuire le bois en charbon pour l'uſage des fourneaux & marteaux ; & quelles ſont les meules préférables, ou celles dans leſquelles le bois eſt poſé perpendiculairement, ou celles dans leſquelles il eſt horiſontalement rangé ?* 2°. *Le vieux bois eſt-il plus avantageux que le bois neuf ?* Tel eſt le ſujet que la Société d'Agriculture & des Arts de cette ville avoit propoſé l'année derniere & qu'elle propoſe de nouveau. Les réponſes doivent être appuyées & prouvées par des raiſons phyſiques. Le Prix, fondé par S. M. l'Impératrice-Reine, eſt une médaille d'or de la valeur de 36 ducats. Les Mémoires peuvent être directement adreſſés, avec les formalités ordinaires, à la Société d'Agriculture de Clagenfurth, juſqu'au dernier Octobre prochain, écrits en Allemand, en François ou en Latin.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 21 *Mars.*

Quoi qu'on diſe contre les Marchands de beſtiaux, les Bouchers &c. pour montrer que leurs manœuvres concertées cauſent la grande cherté de la viande, ils ne ſont pourtant pas au moins les premiers auteurs du mal. On ne veut pas voir que le fermage des fonds de terre étant exceſſivement haut, il faut que le bétail ſe vende exceſſivement cher. On ne veut pas voir encore que les demandes que toute l'Europe fait de nos chevaux, en rendent l'éducation beaucoup plus profitable que celle des bœufs & des moutons. Ces cauſes-là doivent néceſſairement influer ſur la diminution du bétail, de jour en jour plus ſenſible ; car il eſt prouvé par des états certains, que depuis des ſiecles, il n'y en a pas eu moins qu'il ne s'y en trouve à préſent. Ces obſervations méritent au moins d'être peſées, car ſi l'on ſe trompe ſur la cauſe du mal, le remede